

Ministre du Patrimoine canadien  
et du Multiculturalisme



Minister of Canadian Heritage  
and Multiculturalism

Ottawa, Canada K1A 0M5

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT AU TREIZIÈME RAPPORT DU COMITÉ  
PERMANENT DU PATRIMOINE CANADIEN INTITULÉ « UNE VISION POUR  
LES CENTRES ET LES DISTRICTS CULTURELS DU CANADA »

**29 JAN. 2019**

Madame Julie Dabrusin, députée  
Présidente du Comité permanent du patrimoine canadien de la Chambre des communes  
Chambre des communes  
Ottawa (Ontario) K1A 0A6

Madame,

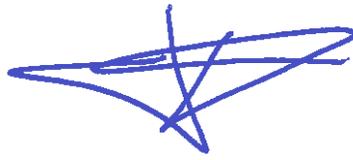
Conformément à l'article 109 du Règlement de la Chambre des communes, le gouvernement du Canada (le gouvernement) est heureux de répondre au treizième rapport du Comité permanent du patrimoine canadien (le Comité), intitulé « Une vision pour les centres et les districts culturels du Canada » (le Rapport), déposé à la Chambre des communes le 1<sup>er</sup> octobre 2018.

Le gouvernement du Canada tient à remercier sincèrement les membres du Comité pour la production du Rapport et ses recommandations éclairées. Le gouvernement est reconnaissant à l'égard des personnes et des organisations qui ont comparu devant le Comité et qui lui ont fait part de leurs avis et opinions d'experts relativement aux centres et aux districts culturels.

Le gouvernement a soigneusement examiné le Rapport. La réponse, présentée ici, est organisée par thèmes, conformément aux cinq thèmes selon lesquels le Comité a présenté ses recommandations dans le Rapport : 1) concept de centres et de districts culturels; 2) rôle des centres et des districts culturels; 3) nécessité d'une approche concertée; 4) enjeux liés au financement; 5) enjeux liés à l'infrastructure.

Le gouvernement reconnaît que les espaces et les lieux culturels rassemblent les gens de manière à les mobiliser et les incitent à participer à des activités artistiques, à partager leurs réflexions, leurs idées et leurs expressions culturelles, et à instaurer un fort sentiment d'expérience partagée. Le Rapport et ses recommandations apportent une contribution précieuse à la compréhension du rôle des centres et des districts culturels et à la façon de maximiser leur participation à la vitalité sociale et économique des collectivités canadiennes.

Veillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments distingués,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and lines, positioned above the typed name.

L'honorable Pablo Rodriguez, C.P., député  
Ministre du Patrimoine canadien et du Multiculturalisme

**RÉPONSE DU GOUVERNEMENT AU TREIZIÈME RAPPORT DU COMITÉ  
PERMANENT DU PATRIMOINE CANADIEN INTITULÉ « UNE VISION POUR  
LES CENTRES ET LES DISTRICTS CULTURELS DU CANADA »**

La culture est au cœur de la vie des Canadiens, elle favorise la diversité, rapproche les Canadiens de leur histoire et améliore leur qualité de vie. La culture a également un impact économique important : elle crée plus de 630 000 emplois pour les Canadiens et injecte 54,6 milliards de dollars par année dans l'activité économique. Les centres et les districts culturels, un sous ensemble de l'infrastructure culturelle et récréative, constituent une composante cruciale de l'écologie culturelle, stimulant la vitalité économique aux échelons local, régional et national, créant des emplois, fournissant un ancrage aux efforts de diversification et de revitalisation des collectivités et encourageant le tourisme culturel.

Durant son mandat, le gouvernement a fait des investissements historiques dans les arts et la culture, créant ainsi les conditions nécessaires à la réussite des centres et des districts culturels dans les collectivités de toutes tailles partout au Canada. Dans le budget de 2016, le gouvernement a annoncé des engagements de 1,9 milliard de dollars sur cinq ans pour soutenir des institutions culturelles nationales clés. Ces mesures comprennent un investissement de 550 millions de dollars sur cinq ans versé au Conseil des arts du Canada, qui profitera directement aux créateurs et aux producteurs canadiens dans le secteur artistique professionnel; elles incluent également 168,2 millions de dollars sur deux ans destinés au Fonds du Canada pour les espaces culturels, seul programme d'infrastructure du gouvernement dédié spécifiquement aux besoins du secteur des arts et du patrimoine.

Le budget de 2017 s'appuyait sur cet engagement, avec un investissement supplémentaire dans l'infrastructure culturelle et récréative de 1,7 milliard de dollars sur dix ans à compter de 2018-2019. De ce montant, plus de 1,3 milliard de dollars seront versés aux provinces et territoires par le biais d'ententes bilatérales intégrées. Afin de construire, de rénover et de mieux équiper des hubs et des espaces créatifs de manière à ce qu'ils puissent accueillir la prochaine génération d'artistes et d'innovateurs, le budget de 2017 prévoyait un engagement de 300 millions de dollars supplémentaires sur dix ans versé au Fonds du Canada pour les espaces culturels. Cet investissement aidera à soutenir le développement des talents canadiens et l'entrepreneuriat dans les communautés artistiques et culturelles. Un investissement complémentaire de 80 millions de dollars sur dix ans dans l'infrastructure éducative communautaire – comme les centres communautaires et culturels – dans les communautés de langue officielle en situation minoritaire favorisera le développement de communautés plus dynamiques en favorisant la protection de leur langue et de leur culture. Le budget de 2018, par le truchement du

Plan d'action pour les langues officielles, prévoit l'investissement de 67,3 millions de dollars en nouveau financement sur cinq ans pour la construction d'infrastructure éducative et culturelle communautaire dans les communautés de langue officielle en situation minoritaire.

Plus récemment, la Stratégie d'exportation créative du Canada (la Stratégie), grâce à des ressources connexes de 125 millions de dollars sur cinq ans, fera la promotion des industries créatives canadiennes en renforçant la présence du Canada sur les marchés internationaux. La Stratégie, qui comprend du financement à l'exportation par l'entremise des programmes existants du ministère du Patrimoine canadien, lesquels appuient des organismes partenaires et des responsables de programmation dans les centres et les districts culturels, aidera les industries créatives canadiennes à maximiser leur potentiel d'exportation.

Globalement, ces mesures créent un élan supplémentaire pour le secteur créatif, qui est de plus en plus collaboratif dans sa façon de concevoir, d'exécuter et de diffuser le fruit de son travail aux Canadiens et dans le monde entier; elles aident les collectivités canadiennes à explorer et à concrétiser le potentiel social et économique des centres et des districts culturels.

Le gouvernement du Canada accueille le Rapport comme une contribution constructive à ses efforts et est heureux de souligner de quelle façon son approche en matière d'infrastructure culturelle, notamment les centres et les districts culturels, répond à chacun des thèmes du Rapport du Comité.

### **Le concept de centres et de districts culturels (recommandations 1 et 2)**

Le comité a entendu les déclarations d'un grand éventail d'acteurs impliqués dans le domaine des centres et des districts culturels. Ainsi, le Rapport recommande l'adoption d'une définition large et inclusive pour les centres culturels qui répond aux réalités des régions rurales et urbaines du Canada et qui tient compte des formes d'arts traditionnelles et de celles émanant de l'émergence technologique.

Plusieurs mécanismes de financement du gouvernement qui appuient l'infrastructure sont compris dans la catégorie des centres culturels. Aux fins de détermination de l'admissibilité, les programmes d'infrastructure culturelle du gouvernement du Canada utilisent des définitions qui leurs sont propres afin d'investir de manière conforme aux objectifs et aux priorités de programme.

Un centre culturel peut être défini globalement comme un site ou un bâtiment public servant à exposer et à promouvoir les arts et la culture d'une communauté ou d'une région en particulier. De façon générale, un centre communautaire peut se définir comme un endroit où les gens d'un quartier (village, etc.) en particulier peuvent se rassembler pour participer à des activités sociales, à des cours ou à des activités récréatives. Les

fonctions d'un centre culturel et d'un centre communautaire ne sont pas totalement différentes, et il peut y avoir du chevauchement, tout spécialement dans les petites communautés. Cependant, dans le contexte des investissements du gouvernement fédéral dans l'infrastructure culturelle, « le hub créatif » a une définition plus restreinte.

La définition de hub créatif présentée au Comité par le ministère du Patrimoine canadien a été élaborée en vue de déterminer l'admissibilité des projets au Fonds du Canada pour les espaces culturels en vue d'atteindre l'objectif stratégique rattaché au financement supplémentaire annoncé dans le budget de 2017, soit de servir d'incubateur d'entrepreneurs et d'entreprises. L'objectif stratégique est de faciliter l'innovation et la collaboration entre les artistes, les créateurs et les entrepreneurs culturels. Dans la version à jour des lignes directrices (avril 2018), les hubs créatifs sont définis comme des sous-ensembles spécialisés d'infrastructure culturelle présentant les caractéristiques suivantes : ils sont conçus afin de servir d'espaces de travail collaboratif pour la création et l'échange d'idées; ils sont employés par de nombreux locataires et utilisateurs provenant de divers domaines et secteurs; ils constituent des espaces inclusifs offrant un accès au public et où de la programmation peut être offerte. Le ministère du Patrimoine canadien reconnaît que les hubs créatifs peuvent être organisés en fonction de divers modèles opérationnels et avoir différents buts, notamment les suivants : création de produits culturels employant de nouvelles technologies; tenue de rencontres culturelles; espaces de présentation multidisciplinaires.

Il est important de souligner que bien que les lignes directrices récemment révisées du Fonds du Canada pour les espaces culturels contiennent des critères d'admissibilité spécifiques en ce qui concerne les projets de hubs créatifs; les projets de centres culturels et communautaires qui répondent aux critères d'admissibilité en place depuis longtemps continuent de pouvoir bénéficier d'un financement du Fonds du Canada pour les espaces culturels.

De multiples mécanismes fédéraux appuient les divers types d'infrastructure culturelle dont il est question dans le Rapport. Dans le budget de 2017, il est annoncé qu'il y aura un investissement de plus de 1,7 milliard de dollars, échelonné sur plus de 10 ans, dans l'infrastructure culturelle et récréative, ce qui comprend les centres culturels et communautaires.

Dans le cadre du budget de 2017, le Fonds du Canada pour les espaces culturels accorde 300 millions de dollars supplémentaires, répartis sur 10 ans, pour construire, rénover et mieux équiper les hubs créatifs et les espaces voués aux arts et au patrimoine où travaillera la prochaine génération d'artistes et de créateurs. Cet investissement appuiera à la fois les hubs créatifs et l'infrastructure culturelle plus traditionnelle. Grâce à cette approche, le Fonds du Canada pour les espaces culturels permettra d'explorer de nouveaux modèles et de nouveaux genres d'espaces collaboratifs, sans oublier l'engagement du programme envers les espaces culturels plus traditionnels (comme les théâtres, les centres des arts de la scène et les musées), et il maximisera les effets

potentiels à l'échelle nationale, et ce, dans des collectivités de toutes les tailles, y compris en région rurale et dans les petites villes où les organisations culturelles partagent souvent les locaux des centres communautaires.

Il est attendu que les promoteurs de projets de hubs créatifs souhaitant obtenir du financement du Fonds du Canada pour les espaces culturels proviendront à la fois de communautés rurales et urbaines. En outre, il est attendu qu'au nombre de demandeurs au Fonds du Canada pour les espaces culturels pour des projets de hubs créatifs figureront de nombreuses organisations dont les activités sont axées sur les nouvelles formes de création et d'expression de l'art et de la culture employant des technologies émergentes.

Le projet de hub créatif récemment financé à Cap Breton constitue un exemple d'initiative dans une petite communauté comportant une composante technologique importante. En 2017, le Fonds du Canada pour les espaces culturels a investi cinq millions de dollars dans la rénovation du New Dawn Centre for Social Innovation de Sydney, en Nouvelle-Écosse. Ce nouveau centre créatif accueillera une diversité de locataires d'une variété de domaines, y compris des domaines des arts, des nouvelles technologies, de l'immigration et de l'éducation, ainsi que des entrepreneurs impliqués dans le changement social. Cet établissement à usage mixte accueillera des présentations publiques d'arts visuels et d'arts de la scène, ainsi que des ateliers et des conférences auxquels le public sera invité.

Il pourra également être possible d'obtenir du financement pour des centres culturels et communautaires dans le cadre d'ententes bilatérales intégrées liées au programme d'infrastructure Investir dans le Canada d'Infrastructure Canada. Le gouvernement a signé des ententes avec les 13 provinces et territoires. Comme l'annonçait le budget de 2017, le gouvernement investit 1,3 milliard en 10 ans dans le volet communautaire, culturel et récréatif du programme Investir dans le Canada. Ce volet permet d'obtenir des fonds pour la construction, l'agrandissement ou la rénovation d'installations communautaires, culturelles, récréatives et sportives, ce qui comprend des centres et district culturels et communautaires. Dans le cadre du processus d'évaluation des projets du programme, les provinces et les territoires priorise et appuie les propositions de projets et s'assure que les projets recommandés reflètent les priorités locales et régionales.

Pour ce qui est de l'admissibilité, le programme Investir dans le Canada définit un centre communautaire comme un espace regroupant divers prestataires de services (sociaux, culturels, sportifs et de loisir) dans un même lieu dans le but de répondre aux besoins de la communauté et favoriser la collaboration. Cette définition peut englober les centres culturels qui comptent des installations récréatives, culturelles et communautaires nouvelles, agrandies ou rénovées. Les divers critères d'admissibilité limitent le financement pouvant être accordé dans le cadre de ce volet aux projets non commerciaux (avec une certaine flexibilité, p. ex. frais de location de locaux), ouverts au public et non limités à des membres.

Bénéficiant d'un soutien financier prévu au budget de 2018, le nouveau plan d'action pour les langues officielles prévoit un nouvel investissement de 67,3 millions de dollars sur cinq ans pour la construction d'infrastructures culturelles et éducatives communautaires destinées aux communautés de langue officielle en situation minoritaire. Cette somme vient s'ajouter à l'investissement de 80 millions de dollars sur 10 ans dans l'infrastructure en éducation communautaire, annoncé dans le budget de 2017. Ce financement supplémentaire permettra aux communautés visées de construire de nouveaux centres d'éducation et centres culturels communautaires, de rénover et mettre à niveau les infrastructures communautaires existantes et d'ajouter des espaces multifonctions à un nombre accru de centres communautaires.

### **Rôle des centres et des districts culturels (recommandations 3, 4, 5 et 6)**

Le gouvernement du Canada reconnaît l'importance des espaces culturels dans la vie sociale et économique des collectivités au Canada. Outre les investissements en immobilisations par l'entremise du Fonds du Canada pour les espaces culturels et du programme d'infrastructure Investir dans le Canada, le ministère du Patrimoine canadien et le Conseil des Arts du Canada soutiennent l'animation et la programmation des centres et des districts culturels dans le cadre de divers programmes offrant un financement aux artistes et aux organisations qui utilisent ou sont résidants des espaces culturels. Parmi ces programmes figurent le Fonds du Canada pour la présentation des arts, le programme Développement des communautés par le biais des arts et du patrimoine, ainsi qu'un soutien opérationnel et un appui aux projets offerts aux organismes artistiques professionnels, aux collectifs d'artistes et aux artistes individuels par le Conseil des Arts du Canada. Un financement complémentaire à celui du fédéral est offert par l'entremise des conseils des arts provinciaux et municipaux qui offrent également des fonds destinés à la programmation des centres et districts culturels et des hubs créatifs.

Chaque année, le Fonds du Canada pour la présentation des arts soutient environ 600 festivals artistiques professionnels et séries de spectacles, donnant ainsi aux Canadiens accès à une variété d'expériences artistiques professionnelles dans leur communauté. Le programme Développement des communautés par le biais des arts et du patrimoine appuie chaque année des festivals locaux, des commémorations communautaires et des projets d'immobilisations dans des centaines de collectivités partout au pays, permettant aux Canadiens de partager et célébrer leurs histoires et leurs communautés. Le Conseil des Arts du Canada investit dans l'excellence artistique en soutenant la création et la production d'œuvres artistiques de calibre dans une diversité de disciplines ainsi que leur tournée.

Les organisations bénéficiaires du ministère du Patrimoine canadien et du Conseil des Arts du Canada sont des organismes sans but lucratif enracinés dans leur collectivité par l'entremise des membres de leur conseil d'administration, leurs bénévoles, les donateurs, les mécènes et le public. Il est attendu que dans leur gouvernance, leurs activités et leur programmation, les organismes bénéficiaires répondent aux besoins et aux priorités des

intervenants de leur collectivité. Pour cette raison, le gouvernement prévoit que des activités artistiques civiques et communautaires figureront dans les politiques, la planification et la programmation des centres culturels. Les projets financés par l'entremise du Fonds du Canada pour les espaces culturels doivent être accessibles au public, ce qui contribue d'autant plus à assurer que les espaces servent l'intérêt de la communauté. Les centres culturels offrent également au gouvernement du Canada l'occasion de promouvoir des infrastructures accessibles et sans obstacles pour assurer la pleine inclusion et la participation de tous les Canadiens, y compris les personnes handicapées, aux arts et à la culture.

Les investissements ciblés se traduiront par des améliorations aux infrastructures culturelles répondant aux besoins des communautés de langue officielle en situation minoritaire. On s'attend à ce que le financement offert donne lieu à la création d'autres espaces pouvant servir à la formation axée sur les compétences aux services de garde, aux programmes communautaires et aux prestations culturelles. De plus, grâce au soutien financier prévu au budget de 2018, le Plan d'action pour les langues officielles prévoit de doubler le Fonds d'action culturelle communautaire, ce qui représente un investissement total de 21,2 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2019-2020. Cet investissement permettra aux membres des communautés de langue officielle en situation minoritaire de participer à des activités liées aux arts, à la culture et au patrimoine et d'en apprendre davantage sur leur histoire et leur culture tout en les faisant connaître à d'autres.

Les centres et les districts culturels ont un rôle à jouer dans la conception, l'élaboration et la diffusion d'œuvres d'art innovantes, de produits culturels et d'autres formes d'expression de la créativité canadienne. La création des conditions favorables à la naissance et à l'enrichissement des idées est un objectif explicite de l'investissement ciblé dans les hubs créatifs. Le but d'appuyer ces centres est de faciliter l'innovation et la collaboration entre une multitude d'intervenants du secteur professionnel de la création et de la culture.

Le gouvernement appuie la création et l'innovation dans le domaine des arts et de la culture au moyen d'un système complet d'investissements, de subventions et d'incitatifs fiscaux. Par exemple, il y a un nombre considérable d'organismes canadiens de bienfaisance et d'organismes de services nationaux dans le domaine des arts enregistrés qui mènent des activités destinées à soutenir les arts à l'échelle locale partout au pays. Le gouvernement offre des incitatifs fiscaux visant à encourager le soutien à ces organismes grâce à l'incitatif fiscal pour dons de bienfaisance. Ces incitatifs fiscaux pour les dons sont reconnus comme étant parmi les plus généreux au monde. Les modifications au régime fiscal font normalement partie du processus budgétaire fédéral. À cet égard, les recommandations du comité sont bien reçues et appréciées.

Afin d'assurer aux organisations et aux communautés autochtones un accès équitable au financement offert par l'entremise du Fonds du Canada pour les espaces culturels, les conseils de bande sont considérés des bénéficiaires admissibles. Le ministère du

Patrimoine canadien est conscient que les centres culturels peuvent offrir d'autres avantages aux communautés autochtones, et il s'efforcera de travailler avec ces dernières dans le but de mieux comprendre leurs besoins ainsi que l'incidence éventuelle de ces centres en ce qui a trait à la protection et la promotion des langues autochtones. Dans le cadre du volet communautaire, culturel, et récréatif du programme d'infrastructures Investir dans le Canada, un seuil spécifique de financement minimal destiné aux infrastructures autochtones à l'extérieur des réserves a été fixé afin que les collectivités autochtones puissent tirer avantage de ces investissements dans l'infrastructure.

Les hubs créatifs font partie d'une nouvelle catégorie d'infrastructures en évolution rapide. Le gouvernement du Canada utilise divers outils de recherche pour mieux connaître l'incidence de ces centres et parfaire sa stratégie de financement destiné à ces espaces. Le ministère du Patrimoine canadien réalise présentement des recherches pour évaluer l'impact socioéconomiques de la revitalisation par l'entremise de la culture, incluant le rôle que remplissent les infrastructures culturelles telles que les centres et les districts culturels.

#### **Nécessité d'une approche concertée (recommandations 7, 8, 9, 10 et 11)**

Les centres et les districts culturels sont essentiellement des entreprises collaboratives. Il s'agit normalement de centres polyvalents et leur succès dépend d'une multitude de partenaires et de participants qui travaillent de concert afin d'atteindre des buts individuels et communs et de réaliser leurs ambitions. Patrimoine canadien a réalisé des recherches sur les réseaux entre les hubs créatifs, et il explore les moyens de faciliter le partage des connaissances et des pratiques exemplaires entre ces derniers. Ces travaux sont un point de départ à la poursuite des discussions sur la façon dont le gouvernement pourrait faciliter ce partage de connaissances et de pratiques exemplaires entre les centres.

Étant donné le large éventail d'organisations pouvant initier la création d'installations collaboratives à locataires multiples issus de divers secteurs, le Fonds du Canada pour les espaces culturels a élargi les critères d'admissibilité au programme pour mieux appuyer les promoteurs de hubs créatifs et ainsi favoriser davantage la collaboration et les partenariats intra et inter sectoriels. Cela offrira également au programme une plus grande flexibilité pour soutenir les efforts des secteurs des arts et du patrimoine dans leur effort d'initier de nouvelles façons de travailler.

Le rapport renforce l'idée que centres et districts culturels, et en particulier les hubs créatifs, sont des tremplins pour la créativité canadienne sur le marché international. La culture représentait 2,8 % du produit intérieur brut du pays et le Canada a exporté 16 milliards de dollars en produits culturels en 2016. La culture représente un secteur de force et de croissance dans l'économie canadienne, au cœur de notre avantage concurrentiel sur la scène internationale.

Le ministère du Patrimoine canadien en partenariat avec Affaires mondiales Canada travaille à la mise en œuvre de la Stratégie d'exportation créative du Canada pour aider les industries créatives canadiennes à créer des possibilités dans de nouveaux marchés à l'échelle internationale. Cet investissement de 125 millions de dollars sur cinq ans rehaussera la compétitivité des industries créatives et assurera leur succès à long terme, ce qui contribuera à la croissance économique et à la prospérité canadienne ainsi qu'à la création d'emplois. On s'attend à ce que les créations et les innovations canadiennes issues d'organismes installés dans les hubs créatifs profitent des ressources mises à leur disposition par l'intermédiaire du nouveau programme Exportation créative Canada, qui injectera 7 millions de dollars par année dans les entreprises et organismes canadiens qui sont prêts pour l'exportation.

Bien que les occasions de marché soient mondiales, l'incidence et la présence des centres et districts culturels se font sentir dans l'immédiat à l'échelle locale. Ils sont ancrés dans des quartiers, des municipalités et des villes précises. Par conséquent, les municipalités jouent un rôle clé en facilitant et en soutenant le développement des infrastructures culturelles, et les centres et districts culturels sont souvent un élément clé des plans culturels municipaux. Un certain nombre de municipalités ont récemment mis en place des incitatifs fiscaux et ont assoupli les règles relatives au zonage pour faciliter le soutien aux centres créatifs. Par exemple, le conseil municipal de Toronto a créé la sous-catégorie de l'impôt foncier pour les installations de colocation créatives afin de contribuer à soutenir la viabilité et la croissance des entreprises créatives de Toronto en réduisant l'impôt foncier pour les projets de hub créatif qui répondent aux critères.

Les ressources supplémentaires pour les infrastructures culturelles annoncées dans le Budget 2017 permettront aux municipalités d'investir davantage dans les centres et districts culturels et les inciteront à le faire. Le programme d'infrastructure Investir dans le Canada est mis en œuvre au moyen d'accords bilatéraux intégrés, ce qui permet à chaque administration de prioriser les projets selon ses besoins particuliers. Le Fonds du Canada pour les espaces culturels est un programme administré en région, et les effectifs locaux qui lui sont associés entretiennent des liens étroits avec les municipalités, les provinces et les territoires, et participent à des réunions gouvernementales tripartites. Les ressources ciblées disponibles aux infrastructures culturelles par le biais du Fonds du Canada pour les espaces culturels complètent les investissements dans les infrastructures artistiques et patrimoniales des autres ordres de gouvernement.

Le gouvernement du Canada explore les façons de mieux collaborer avec des organismes clés tels que la Fédération canadienne des municipalités. De plus, le ministère du Patrimoine canadien collabore avec le Réseau des villes créatives du Canada pour échanger de l'information et promouvoir la coopération pour le développement de centres créatifs à l'échelle du Canada. Le Réseau des villes créatives du Canada est un défenseur national important de la planification culturelle municipale et ses membres ont exprimé un intérêt considérable à l'égard de l'accès aux ressources supplémentaires offertes par le Fonds du Canada pour les espaces culturels.

Le développement de hubs créatifs innovateurs et productifs dont le rayonnement dépasse les murs de leurs structures et les limites de leur communauté nécessite l'établissement d'une connectivité entre les hubs créatifs pour stimuler davantage la collaboration. Le ministère du Patrimoine canadien poursuivra ses travaux de recherche sur les mécanismes susceptibles d'améliorer la communication et le partage de données entre les intervenants de tous les échelons de l'écosystème des hubs créatifs et des districts culturels.

### **Enjeux liés au financement (recommandations 12, 13, 14, 15, 16 et 17)**

Le ministère du Patrimoine canadien travaille à la mise en œuvre du Projet de modernisation des subventions et contributions, une initiative visant à élaborer et à rendre opérationnel les processus et les outils permettant de simplifier la gestion des programmes de subventions et contributions. Le but du Projet de modernisation des subventions et contributions est d'augmenter l'efficacité opérationnelle, d'améliorer la satisfaction de la clientèle et ainsi que d'améliorer la gestion du rendement et la production de rapports. À titre de programme de subventions et de contributions, le Fonds du Canada pour les espaces culturels bénéficie de cette initiative de modernisation.

Le Fonds du Canada pour les espaces culturels fait actuellement l'objet d'une évaluation, ce qui offre la possibilité aux intervenants de fournir de la rétroaction sur la conception, la mise en œuvre et l'efficacité du programme. Le rapport d'évaluation devrait être terminé au printemps 2019.

Le ministère du Patrimoine canadien convient que les fonds d'immobilisations pour les infrastructures culturelles doivent être fournis en temps opportun et répondre aux besoins du demandeur et de sa communauté. Par conséquent, le Fonds du Canada pour les espaces culturels accepte des demandes sur une base continue; il n'y a pas de date d'échéance. Le programme utilise également des ententes de contribution annuelles et pluriannuelles, selon les besoins précis d'un projet donné.

Le financement du Fonds du Canada pour les espaces culturels est limité aux coûts des immobilisations; il ne finance pas les coûts de fonctionnement et de programmation. Dans le cadre du processus de demande du Fonds du Canada pour les espaces culturels, les demandeurs doivent démontrer leur capacité de faire fonctionner leurs installations dans un avenir prévisible à l'aide des sources de revenus disponibles. Il s'agit habituellement d'une combinaison de soutien du secteur public des trois paliers de gouvernement, ce qui comprend des programmes (notamment le Fonds du Canada pour la présentation des arts et les subventions du Conseil des arts du Canada), des commandites et des dons, ainsi que des revenus auto générés. On s'attend à ce que les occupants et les utilisateurs des hubs créatifs continuent d'accéder aux sources de revenus existantes, publiques et privées, pour soutenir leurs activités de fonctionnement et leur programmation.

Le Fonds du Canada pour les espaces culturels fait la promotion du nouvel accent mis sur les hubs créatifs et collabore étroitement avec les intervenants, incluant les partenaires fédéraux et les partenaires de financement. Le programme met en œuvre une approche graduelle dans le cadre de laquelle, au cours des premières années du financement supplémentaire, les projets de hubs créatifs sont priorisés et les fonds restants sont mis à la disposition des projets traditionnellement admissibles (c.-à-d. théâtres, centres des arts de la scène et musées). Au fil du temps, le programme intensifiera ses efforts pour affecter de plus en plus de nouvelles ressources à des projets de hubs créatifs admissibles dans l'ensemble du pays, tant dans les communautés urbaines que rurales ou éloignées.

Les projets de construction et de rénovation sont de nature complexe. Les projets de hubs créatifs sont un nouveau centre d'intérêt pour les projets de construction et de rénovation soutenus par le Fonds du Canada pour les espaces culturels. Par conséquent, les lignes directrices du programme, le formulaire de demande et l'outil d'évaluation ont été révisés afin de faire en sorte que le processus d'évaluation soit suffisamment rigoureux. Cela favorise l'utilisation ciblée et efficace des ressources du programme et garantit que les projets de hub créatif financés possèdent toutes les caractéristiques d'un hub créatif tel que le définit le Fonds du Canada pour les espaces culturels.

Le gouvernement du Canada reconnaît que les programmes d'emploi et de développement des compétences des jeunes sont également importants pour le développement de la prochaine génération de travailleurs culturels canadiens. Dans son Budget de 2018, le gouvernement a accordé un montant supplémentaire de 448,5 millions de dollars sur cinq ans à compter de 2018-2019 pour la Stratégie emploi jeunesse. Ce financement permet d'accroître les engagements pris en 2016 et vient presque doubler le nombre d'emplois d'été au Canada pour l'été 2019 avec jusqu'à 70 000 possibilités pour les jeunes. Au cours des prochaines années, ce financement fournira les ressources pour la mise en œuvre d'une Stratégie emploi jeunesse modernisée en s'appuyant sur les commentaires du Groupe d'experts sur l'emploi chez les jeunes, qui a été créé pour aider le gouvernement à saisir les enjeux auxquels font face les jeunes quand il s'agit de trouver ou de conserver un emploi et pour identifier des approches prometteuses et innovantes qui aideront la transition des jeunes vers le marché du travail.

La modernisation de la Stratégie emploi jeunesse explorera les possibilités de partenariats avec des organisations qui ne sont peut-être pas des partenaires actuels dans la mise en œuvre. Les organismes artistiques jouent un rôle dans les programmes de développement des compétences des jeunes, et ils continueront de pouvoir recevoir du financement dans le cadre de la Stratégie emploi jeunesse. Par l'intermédiaire de la Stratégie emploi jeunesse, Patrimoine canadien finance 20 à 30 stages par année dans des domaines artistiques, dans le but de fournir au secteur des jeunes professionnels de talent qui sont prêts à devenir la prochaine génération d'administrateurs des arts.

Les constatations du Groupe d'experts sur l'emploi chez les jeunes cadrent avec la recommandation du Comité voulant que soit prolongée la durée des emplois offerts grâce

à l'initiative Emplois d'été Canada. Le Groupe d'experts a recommandé que le programme soit assoupli afin que des emplois à temps plein ou partiel puissent être offerts à différentes périodes de l'année. Dans le cadre de la modernisation de la Stratégie emploi jeunesse, le gouvernement du Canada étudie les possibilités d'améliorer l'ensemble des programmes associés à la Stratégie, y compris Emplois d'été Canada.

L'Agence du revenu du Canada élabore régulièrement des orientations sur les règles qui régissent les organismes de bienfaisance enregistrés en consultation avec les intervenants. À cet égard, l'Agence du revenu du Canada déterminera si ses politiques administratives applicables aux organismes de bienfaisance enregistrés, qui ont des répercussions sur leurs investissements dans les installations et les projets d'immobilisations, sont appropriées ou pourraient être améliorées.

Le gouvernement du Canada reconnaît qu'il est important de veiller à ce que les règlements régissant les investissements d'organismes de bienfaisance et d'organismes sans but lucratif demeurent pertinents. Par exemple, le rapport de 2018 du Groupe directeur sur la co-création d'une Stratégie d'innovation sociale et de financement sociale, identifie les obstacles au financement social et formule des recommandations relatives à la réglementation des organisations caritatives et à but non lucratif. De plus, le Comité spécial du Sénat sur le secteur de la bienfaisance, créé en janvier 2018, devrait publier un rapport et des recommandations au sujet des mesures que le Canada pourrait prendre pour mieux appuyer ce secteur à la fin de son étude. Le gouvernement s'attend à ce que ce rapport fournisse des indications et des orientations qui permettront d'améliorer le soutien au secteur des organismes de bienfaisance et sans but lucratif.

### **Enjeux concernant l'infrastructure (recommandation 18)**

Le gouvernement reconnaît qu'il existe de nombreux modèles pouvant s'appliquer au développement de centres et de districts culturels et que la conservation par la réutilisation d'édifices patrimoniaux fédéraux vacants constitue une approche durable. La réhabilitation de bâtiments vacants ou sous-utilisés représente une occasion d'accroître le nombre de centres culturels dans les collectivités canadiennes de toutes tailles, en particulier là où les locaux disponibles sont très coûteux, ou encore là où l'animation de locaux vacants à des fins culturelles pourrait contribuer à la revitalisation d'un quartier.

Au fil des ans, Services publics et Approvisionnement Canada a déployé tous les efforts nécessaires pour réutiliser des édifices patrimoniaux fédéraux vacants et sous-utilisés. Ces efforts visent à contribuer à la revitalisation de villes canadiennes et à la protection des édifices patrimoniaux fédéraux.

À cet égard, le Fonds du Canada pour les espaces culturels n'est pas prescriptif et une variété d'approches peut être utilisée. Les promoteurs de projets indiquent le modèle de construction ou de rénovation qui correspond le mieux aux besoins du secteur créatif et à l'ensemble de la collectivité qui en bénéficiera. Parmi les projets ayant déjà été financés

par le Fonds du Canada pour les espaces culturels figurent de nombreux projets consistant à rénover des bâtiments – y compris des structures d'importance historique – pour héberger des organismes artistiques ou patrimoniaux et leurs activités. Par exemple, le Fonds du Canada pour les espaces culturels a versé 750 000 \$ au projet 312 Main à Vancouver, en Colombie-Britannique. Ce projet redonnera vie à l'ancien quartier général de la police de Vancouver dans le quartier Downtown East Side en y créant une communauté de travail collaboratif inclusive qui accueillera un groupe diversifié d'entrepreneurs, d'artistes et d'organismes engagés dans la démocratie économique et sociale.

Le rapport identifie également les anciens bureaux de poste comme immobilier potentiel à transformer en centre culturel. En tant que société d'État, Postes Canada est responsable des questions relatives à la gestion de ses biens immobiliers. Si des promoteurs de projets de centres culturels souhaitent explorer le potentiel de colocation ou d'achat de biens immobiliers vacants appartenant à Postes Canada, il reviendrait à la Société d'examiner les propositions.

Le gouvernement du Canada continuera de soutenir les modèles établis et d'explorer de nouvelles approches pour veiller à ce que la prochaine génération de créateurs canadiens ait accès à des espaces et à des centres culturels qui répondent aux besoins des artistes, des innovateurs et du public.

## **Conclusion**

Le gouvernement souhaite remercier à nouveau les membres du Comité pour leur travail, ainsi que les témoins qui ont comparu devant le Comité ou présenté un mémoire écrit.

Il s'agit d'une époque passionnante pour le secteur créatif du Canada. Le gouvernement comprend que les centres et districts culturels et les hubs créatifs sont des lieux importants pour la conception et la réalisation d'idées créatives, et pour partager les plus grandes œuvres issues de l'imaginaire canadien au pays et dans le monde. L'engagement d'allouer de nouvelles ressources dédiées aux infrastructures culturelles et aux exportations culturelles, tout comme l'augmentation importante du budget du Conseil des arts du Canada, qui profiteront directement aux artistes et organismes artistiques canadiens, donnent un nouvel élan à un secteur qui enrichit la vie communautaire et contribue à notre économie. Le rapport et ses recommandations offrent des perspectives et des orientations qui permettront de maximiser l'incidence de ces investissements.